

Paris, le 15 juillet 2024

## **La CADES publie son rapport d'allocation et de performance des émissions sociales 2023**

**La Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES), chargée de financer et d'amortir la dette sociale en France, a publié ce jour son rapport d'allocation et de performance des émissions sociales réalisées en 2023.**

Conformément aux engagements de transparence pris lors de la mise en place du cadre d'émissions sociales en septembre 2020, la CADES publie son quatrième rapport d'allocation et de performance des émissions sociales, portant sur les fonds levés dans ce cadre au cours de l'année 2023, soit un montant total de 22,2 milliards d'euros.

Le rapport rappelle le rôle de la CADES dans le système français de protection sociale et décrit l'ensemble des émissions d'obligations sociales réalisées en 2023 en précisant l'allocation des fonds levés validée par un rapport d'audit. Il met par ailleurs en perspective les indicateurs de performance associés.

L'évaluation d'impact des émissions sociales de 2023 concerne les risques maladie et vieillesse traités par les deux organismes publics auxquels ont été alloués les fonds levés. La performance sociale des financements de la CADES s'évalue à l'aune de la situation des bénéficiaires des régimes concernés.

Téléchargez l'intégralité du Rapport d'allocation et de performance des émissions sociales 2023 :



### **A propos de la CADES**

Créée en janvier 1996 par le gouvernement français, la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale a pour mission de financer et d'amortir la dette sociale en France par l'émission d'emprunts obligataires à court, moyen et long terme sur les marchés de capitaux internationaux.

Pour mener à bien sa mission, des ressources régulières lui sont assurées par la population française pour le paiement des intérêts et pour l'amortissement de la dette.

Placée sous la tutelle du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et du ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, la CADES exerce sa mission sous le contrôle du Parlement et du Conseil Constitutionnel.

La liaison de la CADES avec la sphère sociale est assurée par un conseil d'administration et un comité de surveillance qui comprend notamment quatre parlementaires.

Forte de la mission confiée par le Parlement, la CADES s'inscrit comme l'un des maillons essentiels dans la maîtrise et la réduction de la dette sociale en France en s'appuyant sur des mécanismes de financement

et d'amortissement efficaces et éprouvés.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, les équipes de la CADES et de l'AFT (Agence France Trésor) se sont rapprochées afin de constituer un pôle d'excellence dans l'émission de titres publics français. Dans ce cadre, la CADES a confié à l'AFT la responsabilité opérationnelle de ses activités de financement. La CADES est maintenue en tant qu'entité indépendante garantissant l'effectivité du principe de cantonnement et d'amortissement de la dette sociale, conservant les prérogatives de son président exécutif, du conseil d'administration et de son comité de surveillance. L'AFT agit au nom et pour le compte de la CADES en utilisant ses personnels qu'elle lui a mis à disposition.

Toutes les informations concernant la CADES et ses émissions sont disponibles sur [www.cades.fr](http://www.cades.fr)

### AVERTISSEMENT

*Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis.*

*Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District of Columbia). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Billets auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.*

### Contact CADES

Geneviève GAUTHEY  
Secrétaire générale  
Tél. : 01 40 04 15 41  
[genevieve.gauthey@cades.fr](mailto:genevieve.gauthey@cades.fr)

Maelle VIALE  
Chargée de communication  
Tél. : 01 40 04 15 37  
[maelle.viale@cades.fr](mailto:maelle.viale@cades.fr)